

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE DU 13 NOVEMBRE 2015

Le 13 novembre 2015 à 20h s'est tenue l'assemblée générale de l'association Fondation Julie à la salle des fêtes de Schirmeck, en présence d'une vingtaine de personnes.

Personnes excusées : Gérard Douvier, Maire de Barembach, Martine Charton, Jean-Louis Renaudin, Aline Colin, Eric Lavigne, Martine et Michel Demonet.

1) Accueil par la présidente qui remercie toutes les personnes présentes.

N'ayant pas fait d'invitation spéciale pour les différentes communes, mais juste une annonce dans le journal (DNA), aucun représentant de ces communes n'était présent.

La présidente remercie :

- la mairie de Schirmeck et de Barembach pour leurs subventions
- la mairie de Schirmeck nous met gracieusement à disposition la salle des fêtes pour que se tienne notre assemblée générale
- tous nos généreux donateurs
- toutes les personnes présentes ce soir

2) Rapport d'activité exposé par la présidente :

A la fois heureusement et malheureusement, nous n'avons pas grand-chose à mettre à l'actif pour l'année 2015.

Le fait marquant est le procès en appel de M Tony Meihlon

Petit rappel des faits : Tony Meihlon a assassiné et démembré Laetitia Perrais (18 ans) le 18 janvier 2011 près de Pornic, Loire Atlantique. Condamné en première instance (juin 2013) à perpétuité assortie d'une période de sureté de 22 ans et d'une demande de rétention de sureté.

Le procès devait se tenir du mardi 13 au mercredi 28 octobre. J'ai pu m'organiser et suis partie le dimanche 25 pour Rennes.

Assistée à tout le procès était impossible pour moi. Le lundi j'ai été surprise d'apprendre que c'était le jour du réquisitoire et des plaidoiries. Le verdict était pour le soir. Le procès est suspendu vers 16 h pour délibération et le verdict est tombé à 20 h.

Le réquisitoire de l'avocat général était conforme aux attentes de la Société. Normal, il la représente. Crime horrible, personnalité ambiguë, douleur pour la famille.....

J'y ai retrouvé tout le discours que nous tenons au sein de notre association. Surtout au sujet de la potentielle dangerosité que l'assassin pourrait présenter au terme de sa période de sureté.

C'est d'ailleurs sur ce point que l'avocat de la défense a fait toute sa plaidoirie. Comment peut-on prédire l'avenir ?

Une forte impression de mise en scène, puisque le but était de ne plus avoir la rétention de sureté. Même si, le motif avoué pour ce procès d'appel était la soi-disant existence d'un complice

Annonce du verdict, donc pas de surprise. Perpétuité + 22 ans de sureté POINT FINAL. Dans l'indifférence générale.

A la sortie, j'ai interpellé les journalistes. Mais de leur aveu, cela ne les intéressait pas. Toujours le même raisonnement.

Puisqu'il a perpétuité, la peine de rétention de sureté ne sert à rien. Alors pourquoi a-t-elle été prononcée en première instance ?

Pour ma part, je n'ai pas connaissance de peine à temps ayant été prononcé avec une rétention de sureté. Mais c'est vrai que cela correspond plus au but de cette mesure.

Si vous repérez une telle situation, merci de me prévenir. Restons à "l'affut".

Notre seule arme est d'écrire et réagir quand il y a un fait divers.

D'autre part, il y a eu un échange de courrier avec le ministère. Il est intéressant de relever qu'une réponse à un de nos courriers nous a été donnée. Il s'agit du courrier que nous avons fait, suite à l'assassinat de la petite Chloé.

Pourquoi ont-ils répondu à ce courrier ? Parce qu'il s'agit d'un fait divers ?
Parce qu'il y avait eu la parution dans les DNA de la réaction de l'association ?

Dans la réponse du ministère, rien de bien intéressant. J'ai fait des photocopies que je laisse à votre disposition.

Nous allons mettre ces courriers sur le site.

3) Rapport financier présenté par M Pascal Girardin, trésorier :

Les commissaires aux comptes ont eu accès aux livres de comptes et factures, et n'ont rien à signaler. Quitus est donné au trésorier.

Pour le nouvel exercice, Mesdames Christine Sturm et Marie Andrée Wibert renouvellent leur mandat. Nous les en remercions.

4) Approbation du PV de l'AG 2014

Copie du pv de l'ag 2014 est mis à disposition. Aucune remarques n'étant formulées, il est approuvé.

5) Divers

Suite à la demande d'une parution de l'avis de l'association dans les DNA concernant la requête de M. Bodein à la CEDH, ainsi que le rappel des actions de l'association : nous attendons toujours

M Francis Koeniguer, secrétaire adjoint, en charge du fichier des adhérents, nous indique que nous sommes 7 534 adhérents.

6) Administration de l'association

Les membres du comité restent les mêmes. Par contre nous allons reconstituer le bureau puisque celui-ci n'est désigné que pour un an. Nous ferons cela tout de suite après l'A.G.

Plus personne ne demandant la parole, remerciements et invitation au pot de l'amitié.

la séance est close à 21 h.